

# Règlement intérieur stage de rentrée élite décentralisé

## Du 19 au 24/08/19

### 1) Lieu, dates, déroulement :

- a) Le stage se déroulera pour la partie hébergement-restauration-activités annexes au camping “Les Tournesols \*\*\*” situé à “Le Landerau”, 72140 Le Grez, 02.43.20.12.69.

Le stage se déroulera pour la partie Tennis de Table au Centre sportif Ernest Chevreuil, rue du Général de Gaulle, 72140 Sillé-le-Guillaume, 02.43.20.86.15.

- b) La période de stage est fixée du mardi 19 août 2019 à 10h (accueil) au camping, au samedi 24 août 2019 à 12h au même endroit.

Les parents se chargent du transport des enfants et de leur matériel pour le rendez vous aller et le rendez vous retour, en ce qui concerne la semaine de stage l'encadrement se chargera du transport des enfants et de leur matériel.

- c) Le stage se déroulera de la façon suivante :

Séances tennis de table	(départ 9h de la base)	9h30-12h
	(départ 14h de la base)	14h30-17h30
Activités annexes		18h-19h
Repas	Petit Déjeuner	8h30-9h
	Déjeuner	12h30-13h15
	Gouter	16h
	Diner	19h30
Temps collectif		20h30-21h30
Coucher		21h45

- d) Les directeurs de stage seront Mr Jérôme Surand 07.63.63.20.12 et Mr Olivier Despert 06.26.06.07.96, pour toute question les contacter.

- e) Chaque enfant devra être à jour du paiement du stage avant le début de celui-ci.

- f) J'autorise l'encadrement du stage à véhiculer mon enfant.

### 2) Activité Tennis de Table et autres :

- a) Les enfants doivent être munis de leur matériel en bon état, de chaussures de tennis de table, de chaussures de courses, d'un voir deux maillots par jour, bouteille et serviette sont de rigueur à chaque séance.

- b) Suivants les conditions météorologiques, l'encadrement pourra prévoir des activités en extérieur, footing, jeux collectifs, test aérobie...

- c) Durant les périodes de temps collectifs, les enfants seront amenés à pratiquer des activités ludiques communes (jeux d'adresse) sous la surveillance de l'encadrement.

### 3) Restauration :

- a) Les repas se feront en commun dans le lieu prévu à cet effet et sous la surveillance de l'encadrement avec le matériel mis à disposition et sous l'égide de l'intendant.

- b) Les heures de repas sont celles précisées au point 1-c.

- c) Chaque enfant s'engage à respecter ce temps de restauration, il s'engage également à respecter le matériel qui lui est confié et les règles de vie en collectivité (tâches ménagères), des équipes seront

constituées.

- d) Un menu type vous sera proposé (pourra évoluer selon approvisionnement), en cas d'allergie prévenir l'encadrement.
- e) Les enfants peuvent apporter des denrées non périssables mais celle-ci ne doivent pas être excessives et ne pas se substituer aux repas proposés.

#### **4) Conduite individuelle :**

- a) Chaque enfant s'engage à s'investir sur le plan sportif et dans la vie du stage (tâches ménagères notamment), à respecter les lieux de repas, de repos, de jeux et d'hygiène.
- b) Le bon déroulement d'un stage et son efficacité implique des règles de comportement acceptées par tous, et notamment:
  - i) Le respect de horaires (réveil, repas, départ navettes, entraînement, couché).
  - ii) Le respect des installations (entraînement et hébergement).
  - iii) Le respect des consignes données par les organisateurs.
- c) Toute consommation d'alcool et de cigarette ou autres produits est prohibée, l'encadrement se réserve le droit d'exclure tout stagiaire dérogeant à cette règle.
- d) En cas d'exclusion due au comportement et/ou à la conduite non respectueuse du règlement établi, les parents de l'enfant exclu s'engage à venir le chercher le jour même de son exclusion, tout remboursement des sommes versées est alors impossible.

#### **5) Equipement :**

- a) Chaque enfant doit prévoir son matériel sportif et ses tenues sportives (1 à 2 par jour).
- b) Chaque enfant doit prévoir son matériel de toilette.
- c) Chaque enfant doit prévoir son matériel de camping (matelas, duvet, lampe...).
- d) Chaque enfant doit prévoir son équipement pour les activités extérieures et de temps collectifs (blouson à capuche, maillot de bain, tong, casquette, crème solaire...).
- e) L'encadrement décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol des objets du stagiaire qui sont sous son entière responsabilité.
- f) Les stagiaires pourront être en possession d'espèces (15€ maximum) pour consommation à l'accueil du camping.

#### **6) Droit à l'image :**

- a) J'autorise l'encadrement à prendre des photos et vidéos de mon enfant durant la durée de ce stage et à publier des photos ou vidéos sur les sites des clubs ou tout support de communication.

#### **7) Responsabilité :**

- a) J'autorise l'encadrement du stage à faire toute les démarches nécessaires en cas d'accident ou de blessures et le cas échéant à prendre toutes mesures rendues nécessaires par l'état de mon enfant (traitements médicaux d'urgence, hospitalization, intervention chirurgicale).
- b) L'encadrement ne peut donner de médicaments à l'enfant sauf prescription médicale détaillée.
- c) Pour assurer la cohésion du groupe et favoriser les échanges, les téléphones portables et tout appareil électronique connecté ou non seront strictement interdits pendant la durée du stage. Il devront être remis à l'encadrement dès le début du stage.
- d) L'enfant devra être couvert par une assurance à responsabilité civile à jour à la date du stage.
- e) **Le certificat médical de non contre indication à la pratique du tennis de table et l'établissement de la licence fédérale 2019-2020 devront être effectués.**